

AFFAIRE N° 24. - Paiement au JOURNAL " LES ECHOS " de la participation communale à la réalisation d'un supplément réservé à la Réunion.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Journal " LES ECHOS " a prévu de créer un supplément spécial réservé aux MASCAREIGNES.

Ce supplément spécial comprendra une cinquantaine de pages sur la REUNION.

Compte tenu de la grande audience de ce journal en METROPOLE et à l'étranger, cette initiative permettra sans doute de mieux faire connaître la REUNION et ses problèmes.

Le Conseil Général a subventionné cette opération pour UN MILLION CFA.

En dehors des articles généraux consacrés à la REUNION et à SAINT-DENIS, le représentant des ECHOS nous a proposé de nous garder une page entière de son supplément.

La participation de la Commune à cette publication pourrait donc prendre la forme d'une insertion de publicité propre à SAINT-DENIS sur la page qui nous est réservée.

Le montant de cette participation s'élèverait à 662 800 Frs CFA.

Etant donné l'intérêt que présente pour la REUNION et SAINT-DENIS en particulier cette campagne de promotion entreprise par les ECHOS, je vous demande, d'ores et déjà, de m'autoriser à prendre en compte cette dépense au Budget supplémentaire de 1969, au Chapitre 934, Article 662.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. EVAN qui vote contre.

                    
Saint-Denis, le 23.69  
                    
Le Maire  
                    
Le Secrétaire général  
                    
Signé: H. Kessete

                   pour copie certifiée conforme  
                   Le Directeur des Affaires Financières et P.  
                   Signé: D. MORAV